

LA PROTECTION DES EMPLOYÉES

question de *droit* en Philadelphie !!!

À compter de janvier 2014, l'Ordonnance relative aux pratiques équitables nécessite des ajustements raisonnables en milieu professionnel afin que VOUS puissiez faire votre travail.

VOUS ÊTES ENCEINTE?

VOUS VOUS REMETTEZ D'UN ACCOUCHEMENT?

**VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE SANTÉ LIÉ
À LA GROSSESSE OU À L'ACCOUCHEMENT?**

ALORS, Vous avez le **DROIT** de demander . . .

Des pauses douches

Des pauses repos

*De l'aide dans vos travaux manuels
ou lorsque vous soulevez des objets*

*Des changements dans votre
environnement de travail*

OU

Un congé médical non rémunéré

Sans pénalité

Vous avez des questions ?

Des préoccupations ?

Contactez-nous !



**Philadelphia Commission
on Human Relations
(215) 686-4670
www.phila.gov/humanrelations**